

COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE
(de l'UNESCO)

Trente-troisième session de l'Assemblée
UNESCO, 25 juin-3 juillet 2025

Point 3.4.4 de l'ordre du jour provisoire

SYSTÈME DE BONNES PRATIQUES OCÉANIQUES DE LA COI

Résumé

Le Système de bonnes pratiques océaniques (OBPS), établi en tant que projet GOOS-IODE par la Décision IOC-XXX/7.2.1 en 2019, a joué un rôle déterminant dans le développement et l'accessibilité des bonnes pratiques dans l'ensemble de la chaîne de valeur de l'océan.

Afin de renforcer sa durabilité et de maximiser son impact, l'OBPS propose de s'étendre au-delà du GOOS et de l'IODE, en invitant tous les programmes et sous-commissions de la COI à contribuer à sa gouvernance et à son financement. Cette intégration fournira à la COI un système unifié et structuré pour les bonnes pratiques, et renforcera ainsi l'interopérabilité, la visibilité mondiale et la collaboration entre les programmes océaniques. À cette fin, la proposition prévoit la révision des objectifs de l'OBSP et la création d'un groupe directeur de l'OBSP de la COI dont le mandat est joint au projet de décision au titre de ce point.

Implications financières et administratives : paragraphe 7.

La décision proposée est référencée A-33/Dec.3.4.4 dans le document d'action (document IOC/A-33/2 Prov.)

1. En 2019, le Système de bonnes pratiques océaniques (OBPS) a été approuvé en tant que projet COI-UNESCO, soutenu par le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) et l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) par le biais de la Décision IOC-XXX/7.2.1. Cette Décision a défini les objectifs de l'OBPS comme suit : (i) accroître l'efficacité, la reproductibilité et l'interopérabilité de l'ensemble de la chaîne de valeur de l'observation des océans en fournissant à la communauté une base de connaissances unifiée, durable et facilement accessible des bonnes pratiques interdisciplinaires ; et (ii) fournir un accès mondial coordonné et durable aux bonnes pratiques en matière d'observation des océans afin de favoriser l'innovation et l'excellence en développant un système et en engageant les communautés d'observation des océans dans un effort conjoint et coordonné de production, d'examen et de maintien des documents relatifs aux bonnes pratiques.
2. Conscient du besoin en bonnes pratiques à l'échelle de la COI, comme mentionné dans la [Stratégie à moyen terme de la COI 2022-2029](#), et afin d'assurer sa viabilité à long terme, le Groupe directeur de l'OBPS a proposé en 2024, lors de sa sixième réunion annuelle ([voir le rapport](#)), d'étendre l'OBPS au-delà de l'IODE et du GOOS. Cette évolution stratégique permettra à tous les programmes et sous-commissions de la COI de disposer d'un système intégré et structuré et d'un répertoire des bonnes pratiques, et renforcera ainsi la coordination, l'interopérabilité et le partage des connaissances au sein de la COI et de ses communautés.
3. Aujourd'hui, l'OBPS est une ressource dynamique et en pleine croissance, qui améliore continuellement son référentiel et son engagement auprès des acteurs de l'océan. La base de données a connu une croissance significative et contient désormais 2 247 documents et 20 bonnes pratiques approuvées, certaines d'entre elles attirant entre 5 000 et 6 000 visites. L'engagement des utilisateurs reste fort, avec plus de 80 000 utilisateurs enregistrés qui soumettent et téléchargent des documents. Des améliorations techniques permanentes, notamment des mises à jour logicielles et des filtres de métadonnées améliorés, visent à accroître la facilité de découverte des documents. Les initiatives de développement des capacités comprennent un cours de formation autonome de l'Ocean Teacher Global Academy sur la manière de soumettre, de partager et de rechercher les bonnes pratiques.
4. Le développement futur de l'OBPS, par le biais d'une « appropriation » conjointe par les programmes et les sous-commissions de la COI, élargira sa portée en renforçant les connexions au sein de la COI, y compris le Système de données et d'informations océaniques (ODIS), et en s'intégrant à divers écosystèmes de données, y compris les communautés de la Décennie des Nations unies des sciences océaniques. En s'appuyant sur l'OBPS, la COI et la communauté océanique amélioreront l'accès mondial et interdisciplinaire aux méthodologies clés tout en encourageant l'approbation des bonnes pratiques. En outre, l'amélioration des fonctionnalités de recherche, la traduction multilingue des bonnes pratiques et la conservation durable des données renforceront encore l'OBPS, ce qui profitera à la fois à la COI et à l'ensemble de la communauté océanographique.
5. Avec le nouveau mandat proposé pour l'OBSP, l'objectif est de passer d'une activité basée sur un projet GOOS-IODE à une activité transversale de l'ensemble du programme de la COI, sous la forme d'une plate-forme universelle et accessible pour les bonnes pratiques et les normes relatives à la COI et aux questions océaniques, qui soit durable dans le temps au sein d'un réseau croissant de communautés océaniques. En élargissant son champ d'action à l'ensemble de la chaîne de valeur de l'océan, l'OBPS impliquera un plus grand nombre de parties prenantes, ce qui amplifiera son impact, renforcera sa stabilité et consolidera son rôle en tant que ressource inestimable pour la COI et l'ensemble de la communauté océanique.
6. Dans cette proposition, l'OBSP sera dirigé par un groupe directeur de la COI dont le mandat est proposé dans l'annexe à la décision proposée A-33/Dec.3.4.4.

Implications financières et administratives

7. Toute implication financière ou administrative des activités s'inscrit dans les paramètres du programme et du budget de la COI (42 C/5).